

La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Une Charte invitant les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats
en faveur d'une meilleure égalité pour toutes et tous

Je soussigné(e) Sébastien GUÉRET (nom)
en ma qualité de Maire
à Commune de Noyal-Châtillon / Saiche (nom du gouvernement local / régional)

confirme que la collectivité susmentionnée s'engage formellement à adhérer à la Charte européenne pour l'égalité des femmes
et des hommes dans la vie locale, et à se conformer à ses dispositions, et que je suis dûment mandaté(e) pour agir ici en son nom

Signature

Date

7 Décembre 2021



Je ferai parvenir une copie dûment complétée et signée de ce formulaire au Conseil des Communes et Régions d'Europe,
initiateur de la Charte, à l'adresse suivante :



L'Europe
locale & régionale

CCRE
Square de Meeûs 1
B-1000 Bruxelles - Belgique

www.ccre.org

Observatoire
+ 32 (0) 511 74 77
contact@charter-equality.eu

www.charter-equality.eu



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021

<p>Le mercredi 17 Novembre deux mille vingt et un, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon sur Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 10 Novembre 2021 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.</p>	<p>Nombre de conseillers en Exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 24 Nombre de procuration : 2 Nombre d'abstention : 0 Nombre de votants : 26</p>
--	--

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme BLIN Alexandra, M. BODIN Gilles, Mme LE BOULER Valérie, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. MORVAN Arnaud, M. CHÉNAIS Anthony, Mme BOZEC Nolwenn, M. NICOLLE Henri, M. BOUVET Gaëtan, M. JULIEN Loïc, Mme SERRE Muriel, M. DELINOTTE Thibault, Mme BLANCHARD Agnès, M. GUETTE Christian, Mme CLOAREC Béatrice, M. MENEUST Philippe, Mme LAMART Dominique, M. DE BEL-AIR Gilles, Mme FLORET Karine, M. BELLANGER Rodolphe.

Absents Excusés :

Mme NEDJAR Nadia procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme Julie FONTENAY, Mme PELTIER Catherine procuration à M. Sébastien Guéret, M. CHAHID Mohamed, Mme BUSSARD Isabelle, Mme GESLIN Annie procuration à M. Gilles De Bel Air, Mme COËNT Annie procuration à Mme Karine FLORET.

M. BOUVET Gaëtan a été désigné secrétaire de séance.

133 11 2021 – CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE- APPROBATION

Mme Muriel SERRE, Conseillère Municipale expose au conseil :

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue une dimension essentielle à toute démocratie. Malgré de nombreux progrès, elle n'est pas une réalité dans de nombreux secteurs : économie, politique, social...

Les collectivités territoriales ont une responsabilité et un rôle majeur à exercer pour favoriser une société réellement égalitaire.

La Charte est le résultat d'un projet initié par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)* et ses associations nationales membres parmi lesquelles l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)*.

Rédigée par des partenaires du monde local et régional européen issus de 21 pays ainsi que des expertes, la Charte est le fruit d'une réflexion et d'un consensus européen.

Elle s'adresse à l'ensemble des collectivités territoriales des pays représentés au sein du CCRE.

Elle a été élaborée dans le cadre d'un projet soutenu par la Commission Européenne et a été présentée officiellement en 2006. Elle est aujourd'hui signée par plus de 1500 collectivités territoriales en Europe dont 252 en France.

Les objectifs de la Charte :

- **Interpeller** les élu-e-s locaux -ales et régionaux-ales sur leur responsabilité politique et démocratique à œuvrer, à leur échelle, en faveur d'une société égalitaire.
- **Contribuer** à la prise de conscience que les politiques locales peuvent constituer un levier important d'action en matière d'égalité.

Mairie

- **Favoriser** une approche transversale de la question de l'égalité de dispositifs financiers des collectivités territoriales.

- **Formaliser et valoriser** l'engagement des collectivités territoriales (communes, conseils généraux, conseils régionaux et structures intercommunales) en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Pourquoi signer la Charte ?

- Signer la Charte, c'est s'inscrire dans le mouvement des quelques 1500 collectivités territoriales européennes qui s'engagent pour une société plus égalitaire
- Signer la Charte, c'est acter, valoriser et pérenniser l'engagement de la collectivité en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Signer la Charte, c'est bénéficier d'un cadre d'action pour élaborer une politique cohérente
- Signer la Charte, c'est intégrer un réseau de signataires porteur d'une expérience riche.

La Charte : quels engagements ?

La Charte pose les principes fondamentaux de l'engagement du signataire en faveur de l'égalité :

- la représentation et la participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de prise de décision (politiques, administratives, syndicales...).
- la prise en compte et la lutte contre les autres facteurs de discrimination (Origine, langue, orientation sexuelle, convictions politiques, religieuses, handicap...).
- l'élimination des stéréotypes sexuels
- l'intégration de la dimension de l'égalité dans l'ensemble des activités, politiques et financements (y compris le budget) développés par la collectivité en tant qu'employeur, donneur d'ordre, prestataire de services, aménageur etc...
- la mise en place d'un plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes précisant les objectifs à atteindre en matière d'égalité, les mesures à développer de manière à atteindre les objectifs fixés, le calendrier de mise en œuvre, les ressources affectées. La Charte comporte notamment 30 articles intéressant tous les domaines d'actions des collectivités territoriales. Ils énoncent le cadre juridique et les politiques. Ils précisent les principes et outils d'action nécessaires à sa mise en œuvre concrète et progressive permettant de faire progresser l'égalité sur le territoire.

** L'AFCCRE est la section française du CCRE. Elle rassemble près de 1500 collectivités territoriales françaises (communes, conseils généraux, conseils régionaux, structures intercommunales) actives en matière de construction européenne dont elle accompagne les activités et projets. Elle assure en France la promotion de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

* Le CCRE est l'organisation européenne représentative de plus de 150 000 collectivités territoriales à travers 60 associations nationales issues de 41 pays européens. Le CCRE œuvre à promouvoir une Europe unie fondée sur l'autonomie locale et régionale et la démocratie. Il mène des actions en matière d'égalité des femmes et des hommes depuis près de 30 ans.

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Sébastien Guéret**



Mairie

3 rue de la Mairie – BP 83019 – 35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche
Tél. 02 99 05 20 00 – Courriel : mairie@ville-noyal-chatillon.fr